



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des
Marchés Publics

Le Président

Nouakchott, le: 02 FEB 2023 في انواكشوط،

Numéro 010/23 رقم
A.R.M.P./Président س.ت.ص.ع

الرئيس

Avis de levée de suspension

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), statuant au fond, en date du 02 février 2023, sur le recours introduit par EL JAZEA CONTRACTING TRADING COMPANY contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, du marché relatif à la « réalisation des travaux de la nouvelle conduite d'adduction DN 800 mm de Boulenouar à Nouadhibou (PK 0 au PK 40) - lot 4.1.

- dit non fondé les recours de EL JAZEA CONTRACTING TRADING COMPANY ;
- décide la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation dudit marché relatif auxdits lots, conformément aux éléments des textes des marchés publics, aux stipulations du DAOI et aux conclusions et analyses qui seront précisées dans la décision de la CRD qui sera publiée sur le site de l'ARMP : www.armp.mr

Ahmed Salem TEBAKH

